DU 23 FÉVRIER AU 5 MARS 2021

EMPRUNTS OBLIGATAIRES PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE TRESOR PUBLIC DE CÔTE D'IVOIRE

TPCI 5,80% 2021-2028 ET TPCI 5,90% 2021-2031

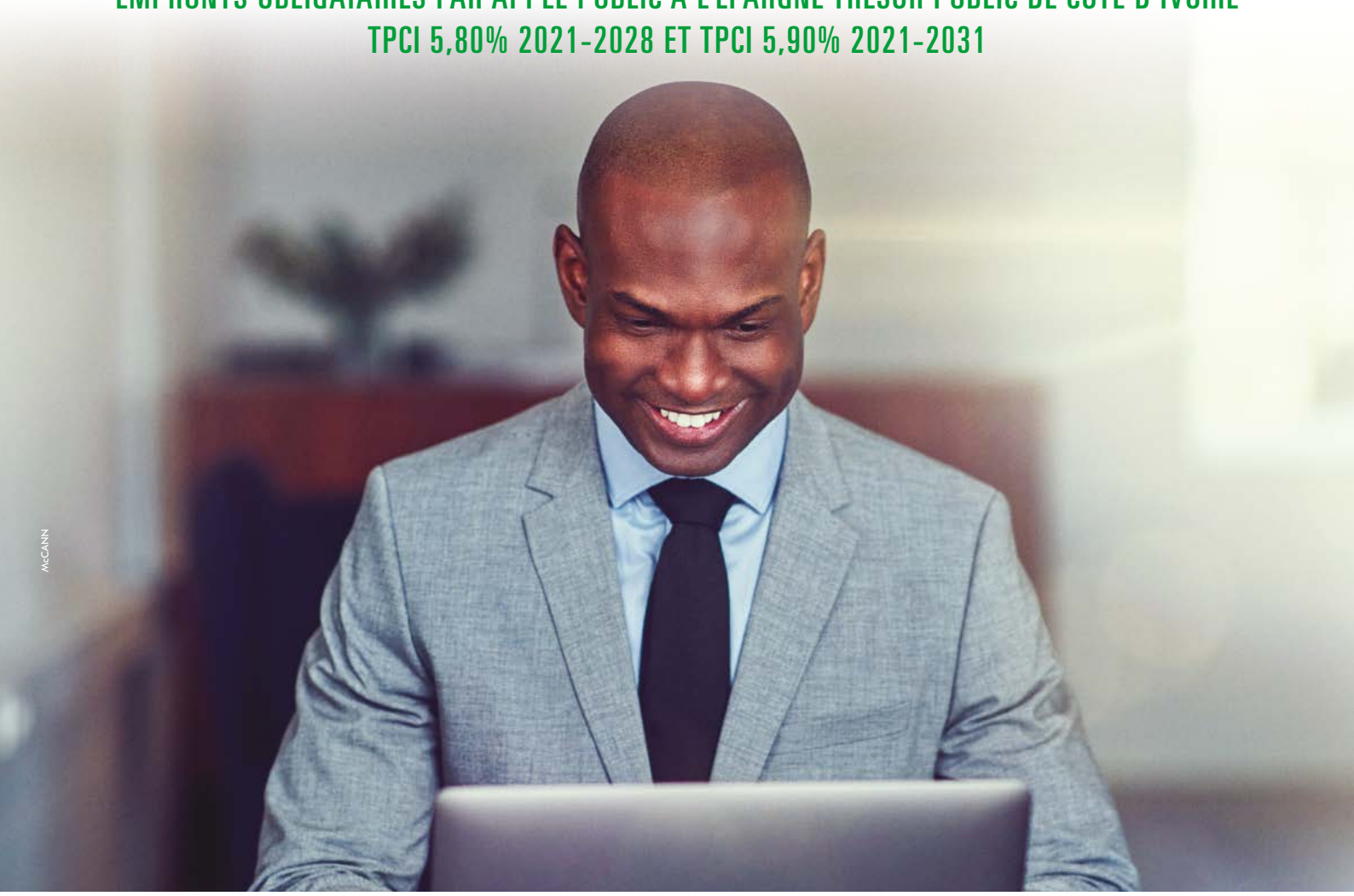

Investissez sereinement

EMPRUNT TPCI 5,80% 2021-2028

5,80%* **L'AN SUR 7 ANS**

**Net pour les résidents en Côte d'Ivoire*

MONTANT DE L'OPERATION : 110 MILLIARDS FCFA
TAUX DE L'OBLIGATION: 10 000 FCFA

EMPRUNT TPCI 5,90% 2021-2031

5,90%* **L'AN SUR 10 ANS**

**Net pour les résidents en Côte d'Ivoire*

MONTANT DE L'OPERATION : 50 MILLIARDS FCFA
TAUX DE L'OBLIGATION: 10 000 FCFA

Représentant de l'Emetteur

Co-Chefs de file

Syndicat de Placement :

ABCO BOURSE - AFRICABOURSE - ATLANTIQUE FINANCE - ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA - BOA CAPITAL SECURITIES - BSIC CAPITAL - BIBE FINANCE & SECURITIES - BICIBOURSE - BNI FINANCES BRIDGE SECURITIES - CGF BOURSE - CITICORP CSWA - CORIS BOURSE - EDC INVESTMENT CORPORATION - EVEREST FINANCES - FINANCES GESTION ET INTERMEDIATION - HUDSON & CIE - IMPAXIS SECURITIES - SGI AGI - NSIA FINANCE SGI PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SBIF SGI BENIN - SGI MALI - SGI NIGER - SGI TOGO - SIRIUS CAPITAL - SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES - UNITED CAPITAL FOR AFRICA - INVICTUS CAPITAL FINANCE

L'original de la présente note d'information a reçu le numéro d'enregistrement N° EE/21-01 pour le TPCI 5,80% 2021-2028 et le N° EE/21-02 pour le TPCI 5,90% 2021-2031, du Conseil Régional de l'Epargne Public et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'UMOA, le 22 février 2021.

TRESOR PUBLIC DE CÔTE D'IVOIRE
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Mise à la disposition du public à l'occasion des deux émissions obligataires TPCI 5,80% 2021-2028 et TPCI 5,90% 2021-2031 d'un montant total de

160 000 000 000 FCFA

portant sur 16 000 000 obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA

au prix d'émission unitaire de

10 000 FCFA.

**Net pour les résidents en Côte d'Ivoire*

Cette note d'information (la « Note d'Information ») contient des informations relatives à l'émission par le Trésor Public de Côte d'Ivoire (l'« Emetteur ») desdites obligations (les « Obligations »).
Les obligations feront l'objet d'une demande d'admission sur la BRVM.
Durée du TPCI 5,80% 2021-2028 : 7 ans
Durée du TPCI 5,90% 2021-2031 : 10 ans

L'original de la présente note d'information a reçu le numéro d'enregistrement N° EE/21-01 pour le TPCI 5,80% 2021-2028 et le N° EE/21-02 pour le TPCI 5,90% 2021-2031, du Conseil Régional de l'Epargne Public et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'UMOA, le 22 février 2021.

L'octroi par le Conseil Régional d'un numéro d'enregistrement n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée. La Note d'Information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur. Le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement du Conseil Régional ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances des titres.

Des exemplaires de la Note d'Information sont disponibles, sur demande et sans frais, auprès des établissements financiers mentionnés ci-dessous. Elle est également disponible sur le site Internet de l'Emetteur : www.tresor.gouv.ci

Co-Chefs de file
ATLANTIQUE FINANCE - BNI FINANCES – BRIDGE SECURITIES – SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA

Syndicat de placement
ABCO BOURSE - AFRICABOURSE - AFRICAINE DE BOURSE - ATLANTIQUE FINANCE - BOA CAPITAL SECURITIES BIBE FINANCE & SECURITIES - BICIBOURSE - BNI FINANCES – BRIDGE SECURITIES - CGF BOURSE - CITICORP CSWA CORIS BOURSE - EDC INVESTMENT CORPORATION - EVEREST FINANCE - HUDSON & CIE - IMPAXIS SECURITIES SGI AGI - NSIA FINANCE - SGI PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SBIF - SGI BENIN - SGI MALI - SGI NIGER - SGI TOGO
SIRIUS CAPITAL - SOGEBOURSE - UNITED CAPITAL FOR AFRICA - INVICTUS CAPITAL FINANCE

SOMMAIRE

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

1 ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION



07

2 CADRE DE L'EMISSION



09

3 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER



17

4 STRATÉGIE DE LA DETTE À MOYEN TERME



27

5 RENSEIGNEMENT A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR



29

6 ANNEXES



37

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

AC :	Amortissement Constant
ACCD :	Agence Comptable Centrale des Dépôts
ACD :	Amortissement Constant Différé
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOC :	Bulletin Officiel de la Cote
BRVM :	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTP :	Bâtiment et Travaux Publics
CREPMF :	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
DC/BR :	Dépositaire Central / Banque de Règlement
DGTCP :	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
IF :	In Fine
Jour Ouvré :	Tout jour où les institutions bancaires sont ouvertes sur toute l'étendue du territoire
OHADA :	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PIB :	Produit Intérieur Brut
SGI :	Société de Gestion et d'Intermédiation
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

AVERTISSEMENT

L'enregistrement par le Conseil Régional n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni l'authentification des éléments économiques et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La note d'information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette note d'information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement du CREPMF ne constitue pas une garantie contre le risque de non-remboursement des échéances des titres.



1 ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION

1.1 ATTESTATION DE L'EMETTEUR

Nous soussuigné, Jacques Konan ASSAHORE, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, attestons que les données contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et qu'elle ne comporte pas d'ommission de nature à en altérer la portée.

Le Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique



1.2 POLITIQUE D'INFORMATION

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, Monsieur Jacques Konan ASSAHORE assurera la politique d'information.

Responsable de l'information et de la communication financière :
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Contacts
Plateau, Boulevard CARDE, Immeuble SOGEFIHA, 8ème étage - BPV 98 Abidjan, Côte d'Ivoire

Jacques Konan ASSAHORE
Directeur Général
Tél. : (225) 27 20 30 90 22
jassahore@tresor.gouv.ci

Bafétégué SANOGO
Directeur Général Adjoint
Tél. : (225) 27 20 30 90 24
bsanogo@tresor.gouv.ci

Arthur Augustin Pascal AHOUSSI
Directeur Général Adjoint
Tél. : (225) 27 20 30 90 28
ahoussiarthur@tresor.gouv.ci

Jules Prosper COULIBALY
Directeur de la Dette Publique et des Dons
Tél. : (225) 27 20 25 09 80
coulibalyjules@tresor.gouv.ci



2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION

2.1. CADRE DE L'ÉMISSION

2.1.1. Autorisation

Conformément à l'arrêté n° 0020/ MEF/ DGTCP/ DDPD du 18 février 2021, le Ministre de l'Économie et des Finances a autorisé pour une période de 9 jours ouvrés à compter du 23 février au 05 mars 2021, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (ci-après le « Trésor Public ») à émettre sur le marché financier régional de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), deux emprunts obligataires dénommés TPCI 5,80% 2021-2028 et TPCI 5,90% 2021-2031 de montant respectif 110 milliards FCFA et 50 milliards FCFA.

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique a décidé de faire entièrement usage de cette autorisation et de procéder à l'émission de deux emprunts d'un montant indicatif total de cent soixante milliards (160 000 000 000) FCFA représenté par 16 000 000 d'obligations de 10 000 FCFA chacune.

2.1.2. But de l'Emission

L'émission a pour objet le financement des investissements prévus au budget de l'Etat au titre de l'année 2021.

2.1.3. Nombre et valeur nominale des titres, produit de l'émission

Le montant total de l'émission des emprunts TPCI 5,80% 2021-2028 et TPCI 5,90% 2021-2031 est de 160 000 000 000 FCFA représenté par 16 000 000 d'obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

2.1.4. Période de souscription

La souscription sera ouverte du 23 février au 05 mars 2021 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Émetteur, après avis du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

2.1.5. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions

Les souscriptions des obligations seront reçues aux guichets des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) de l'UEMOA, des Trésoreries et des Agences ACCD sur le territoire national.

2.1.6. Conversion de créances

Toute demande de conversion de créances se fera sur l'emprunt TPCI 5,90% 2021-2031. Toutefois, cet emprunt n'exclut pas des souscriptions en cash.

2.2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

2.2.1 Nature, forme et délivrance des titres

Les obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur. La propriété des obligations sera établie par une inscription en compte. Les obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central / Banque de Règlement (« DC/BR »). Le DC/BR assurera la compensation des obligations entre teneurs de comptes.

2.2.2. Prix d'émission

Le prix d'émission sera de dix mille Francs CFA (10 000 FCFA) par Obligation, payable en une seule fois à la date de souscription.

2.2.3. Date de jouissance

La date de jouissance des deux emprunts est fixée au 09 mars 2021.

2.2.4. Date de règlement

La date de règlement des deux emprunts est fixée au 09 mars 2021.

2.2.5. Taux nominal annuel

L'emprunt TPCI 5,80% 2021-2028 est assorti d'un taux nominal annuel de 5,80%.

L'emprunt TPCI 5,90% 2021-2031 est assorti d'un taux nominal annuel de 5,90%.

2.2.6. Intérêt annuel

Les obligations issues de l'Emprunt TPCI 5,80% 2021- 2028 rapporteront un intérêt annuel de 580 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré, conformément au tableau d'amortissement figurant dans le paragraphe Tableau d'Amortissement indicatif de l'Emprunt TPCI 5,80% 2021-2028.

Les obligations issues de l'Emprunt TPCI 5,90% 2021- 2031 rapporteront un intérêt annuel de 590 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un

an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré, conformément au tableau d'amortissement figurant dans le paragraphe Tableau d'Amortissement indicatif de l'Emprunt TPCI 5,90% 2021-2031.

2.2.7 Amortissement, remboursement

2.2.7.1 Amortissement

Le remboursement des deux emprunts TPCI 5,80% 2021-2028 et TPCI 5,90% 2021-2031 se fera par amortissement constant annuel du capital avec deux (2) ans de différé.

2.2.7.2. Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques

L'Émetteur se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. Ces opérations sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des obligations restant en circulation.

2.2.7.3. Remboursement anticipé au gré de l'émetteur

Sous réserve du préavis mentionné au paragraphe 2.2.7.4 « Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé » l'Émetteur pourra à sa discrétion, à chaque date de paiement d'intérêts, procéder à tout moment à compter de la première date anniversaire de la date de jouissance, au remboursement anticipé de tout ou partie des obligations restant en circulation au pair majoré du montant d'intérêt couru à la date de remboursement.

En cas de remboursement partiel, les obligations ainsi amorties par anticipation seront imputées sur le volume total des obligations en vie. Les opérations de remboursement partiel sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.

2.2.7.4. Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé

L'information relative au nombre d'Obligations rachetées et au nombre d'Obligations en circulation sera transmise annuellement à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'Émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres. Un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) un mois avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachats, le nombre de titres à rembourser et le rapport d'amortissement.

La décision de l'Émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal, fera l'objet, au plus tard deux mois avant la date de remboursement, d'un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote et d'un avis de la BRVM. Cet avis donnera toutes les indications nécessaires et portera à la connaissance des porteurs d'Obligations la date fixée pour le remboursement. En cas de remboursement anticipé total, le délai de préavis pourra être ramené à un (1) mois.

2.2.7.5. Annulation des Obligations

Les obligations remboursées à leur échéance normale ou par anticipation, les obligations rachetées en bourse ou par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérées comme étant en circulation et seront annulées.

2.2.8. Durée de l'emprunt

La durée de l'Emprunt TPCI 5,80% 2021-2028 est de 7 ans et celle de l'Emprunt TPCI 5,90% 2021-2031 est de 10 ans.

2.2.9. Assimilations ultérieures

Au cas où l'Émetteur envisagerait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

2.2.10. Rang de créance

Les obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Émetteur, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures, de l'Émetteur.

2.2.11. Maintien de l'emprunt à son rang

L'Émetteur s'engage jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations du présent emprunt, à ne pas conférer d'hypothèque sur les biens et droits immobiliers qu'il peut ou pourra posséder, ni à constituer un nantissement sur son fonds de commerce au bénéfice d'autres obligations sans consentir les mêmes garanties et le même rang aux présentes Obligations.

Cet engagement se rapporte exclusivement aux émissions d'obligations et n'affecte en rien la liberté de l'Émetteur de disposer de la propriété de ses biens ou de conférer toute sûreté sur lesdits biens en toutes autres circonstances.

2.2.12. Garantie

Cette émission bénéficie de la garantie souveraine de l'État de Côte d'Ivoire.

2.2.13. Sûreté

2.2.13.1. Compte séquestre
Les emprunts sécurisés par un compte d'amortissement (compte séquestre) qui sera ouvert au nom du Trésor Public dans les livres de la BCEAO. Ce compte sera approvisionné en ressources nécessaires au paiement des échéances. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance pour mettre les fonds à la disposition du Dépositaire Central/ Banque de Règlement (DC/BR) qui procède au règlement des différends détenteurs des titres à travers les SGI.

2.2.13.2. Mécanisme de paiement
Un mécanisme a été mis en place pour permettre au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public donné à la BCEAO. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procèdera au règlement aux différents détenteurs des titres à travers les SGI.

2.2.14. Notation

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

2.2.15. Liquidité

Les Obligations issues des deux emprunts bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

2.2.16. Représentation des porteurs de titres

Conformément à l'article 785 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Économique, les porteurs d'Obligations de la présente émission pourront se grouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.

2.2.17. Régime fiscal

Les revenus liés à ces Obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

2.2.18. Admission à la BRVM, négociation

2.2.18.1. Cotation
La cotation des emprunts obligataires TPCI 5,80% 2021-2028 et TPCI 5,90% 2021-2031 sur le marché secondaire commence le premier jour ouvrable suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR, soit deux (02) jours après la date de règlement/livraison.

2.2.18.2. Restriction sur la libre négociabilité des titres
Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions d'émission à la libre négociabilité des titres.

2.2.18.3. Bourse de cotation
Tous les emprunts du Trésor Public émis sur le marché financier régional de l'UEMOA sont cotés sur la BRVM sous le libellé TPCI. Leur cotation est publiée dans le Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM sous la rubrique « Obligations Régionales ».

2.2.18.4. Cotation de titres de même catégorie sur d'autres marchés
Sans objet.

2.2.19. Renseignements généraux

2.2.19.1. Co-chefs de file du Syndicat de Placement des titres

Les SGI ATLANTIQUE FINANCE, BNI FINANCES, BRIDGE SECURITIES et SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA ont été mandatées par l'Emetteur en qualité de co-Chefs de file et sont en charge de la mise en œuvre de l'opération suivant les règles en vigueur sur le Marché Financier Régional de l'UEMOA.

2.2.19.2. Syndicat de placement
Le syndicat de placement est composé de toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par le CREPMF.

2.2.19.3. Service financier
Le service financier des emprunts TPCI 5,80% 2021-2028 et TPCI 5,90% 2021-2031 (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis, etc.) est assuré par BNI FINANCES.

2.2.19.4 Tribunaux compétents en cas de contestation
La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cet emprunt.

2.2.19.5 Droit applicable
La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

2.2.19.6. Frais d'inscription
Aucun frais n'est perçu par l'Émetteur à la souscription (ni commission d'ordre, ni droits d'entrée). Par ailleurs, en cas d'inscription des Obligations sur un compte auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation ou des Banques Teneurs de Compte / Conservateurs agréées par le CREPMF, des frais sont prélevés au titre des obligations (droits de garde, commission de tenue de compte). Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer ces établissements financiers.

2.2.20. Codes ISIN

L'emprunt obligataire TPCI 5,80% 2021-2028 a reçu le code international CI0000004172 du Dépositaire Central/Banque de Règlement.

L'emprunt obligataire TPCI 5,90% 2021-2031 a reçu le code international CI0000004180 du Dépositaire Central/Banque de Règlement.

2.3. TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DE L'EMPRUNT

Le remboursement du capital des deux emprunts se fera par amortissement constant annuel après deux (2) ans de différé.

Le paiement des intérêts des deux emprunts se fera annuellement, le 09 mars de chaque année à partir du 09 mars 2022.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL EMPRUNT TPCI 5,80% 2021-2028
MONTANT : 110 000 000 000
TAUX D'INTERET : 5,80%
REMBOURSEMENT : Annuel
DUREE : 7 ans
DIFFERE : 2 ans

Montant en F CFA

ECHEANCES	"ENCOURS DEBUT DE PERIODE"	"NOMBRE DE TITRES"	TITRES AMORTIS	CAPITAL	INTERETS	TOTAL	"ENCOURS FIN DE PERIODE"
09/03/2022	110 000 000 000	11 000 000			6 380 000 000	6 380 000 000	110 000 000 000
09/03/2023	110 000 000 000	11 000 000			6 380 000 000	6 380 000 000	110 000 000 000
09/03/2024	110 000 000 000	11 000 000	2 200 000	22 000 000 000	6 380 000 000	28 380 000 000	88 000 000 000
09/03/2025	88 000 000 000	8 800 000	2 200 000	22 000 000 000	5 104 000 000	27 104 000 000	66 000 000 000
09/03/2026	66 000 000 000	6 600 000	2 200 000	22 000 000 000	3 828 000 000	25 828 000 000	44 000 000 000
09/03/2027	44 000 000 000	4 400 000	2 200 000	22 000 000 000	2 552 000 000	24 552 000 000	22 000 000 000
09/03/2028	22 000 000 000	2 200 000	2 200 000	22 000 000 000	1 276 000 000	23 276 000 000	
TOTAL				110 000 000 000	31 900 000 000	141 900 000 000	

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL EMPRUNT TPCI 5,90% 2021-2031
MONTANT : 50 000 000 000
TAUX D'INTERET : 5,90%
REMBOURSEMENT : Annuel
DUREE : 10 ans
DIFFERE : 2 ans

Montant en F CFA

ECHEANCES	"ENCOURS DEBUT DE PERIODE"	"NOMBRE DE TITRES"	TITRES AMORTIS	CAPITAL	INTERETS	TOTAL	"ENCOURS FIN DE PERIODE"
09/03/2022	50 000 000 000	5 000 000			2 950 000 000	2 950 000 000	50 000 000 000
09/03/2023	50 000 000 000	5 000 000			2 950 000 000	2 950 000 000	50 000 000 000
09/03/2024	50 000 000 000	5 000 000	625 000	6 250 000 000	2 950 000 000	9 200 000 000	43 750 000 000
09/03/2025	43 750 000 000	4 375 000	625 000	6 250 000 000	2 581 250 000	8 831 250 000	37 500 000 000
09/03/2026	37 500 000 000	3 750 000	625 000	6 250 000 000	2 212 500 000	8 462 500 000	31 250 000 000
09/03/2027	31 250 000 000	3 125 000	625 000	6 250 000 000	1 843 750 000	8 093 750 000	25 000 000 000
09/03/2028	25 000 000 000	2 500 000	625 000	6 250 000 000	1 475 000 000	7 725 000 000	18 750 000 000
09/03/2029	18 750 000 000	1 875 000	625 000	6 250 000 000	1 106 250 000	7 356 250 000	12 500 000 000
09/03/2030	12 500 000 000	1 250 000	625 000	6 250 000 000	737 500 000	6 987 500 000	6 250 000 000
09/03/2031	6 250 000 000	625 000	625 000	6 250 000 000	368 750 000	6 618 750 000	
TOTAL				50 000 000 000	19 175 000 000	69 175 000 000	

2.4. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

2.4.1. Les ordres de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin prévu à cet effet, à retirer auprès des guichets des établissements membres du syndicat de placement. Il appartiendra aux SGI de débiter les clients des montants correspondants à leurs souscriptions.

2.4.2. Règles d'allocation des ordres de souscription

En cas de sursouscription, l'émetteur peut décider de retenir un montant supérieur à celui annoncé lors de l'ouverture de la période de souscription.
Toutefois, il doit en informer les investisseurs via les membres du syndicat avant la clôture de l'opération.
Le nombre de titres supplémentaires à émettre ne peut excéder 10% du nombre initial. La SGI informe régulièrement l'émetteur de l'évolution des souscriptions et de leur niveau en vue de faciliter le relèvement du montant.

2.4.3. Règlement et livraison des titres

A la date de jouissance, les obligations souscrites seront livrées aux souscripteurs par BNI FINANCES à travers les SGI teneurs de comptes.

2.4.4. Déclaration des résultats de l'émission obligataire

Après l'allocation des titres, la SGI centralisatrice BNI FINANCES prépare un compte rendu synthétique de l'opération.

Le compte rendu synthétique doit être envoyé au CREPMF au plus tard à la fin de la journée de l'allocation des offres. Il est également publié par voie de presse électronique dans le même délai.

Un compte rendu détaillé comportant les statistiques de l'émission, dont le modèle est prévu par une Circulaire, doit être envoyé au CREPMF avec copie au DC/BR, au plus tard trois (03) jours ouvrés suivant la date d'allocation. Le CREPMF en accuse réception.

2.5. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DERNIERS EMPRUNTS OBLIGATAIRES DE L'ETAT DE CÔTE D'IVOIRE

Depuis vingt et deux (22) ans, l'Etat de Côte d'Ivoire se distingue par sa présence remarquée sur le marché financier régional. De 1999 au 31 janvier 2021 un montant de 5 183 milliards de FCFA a pu être mobilisé en emprunts obligataires. Le succès des émissions de titres publics pendant ces années, témoigne de la crédibilité de l'Etat de Côte d'Ivoire et de la qualité de sa signature.

Le tableau suivant résume les différentes émissions obligataires de l'Etat sur le marché financier régional par appel public à l'épargne sur la période 1999 au 31 janvier 2021 en milliards de FCFA.



HISTORIQUE DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES RÉALISÉS PAR LA CÔTE D'IVOIRE DE 1999 AU 31 JANVIER 2021

N°	NATURE OPÉRATION	TAUX D'INTÉRÊT	DATE DE JOUISSANCE	AMORTISSEMENT	MONTANT ATTENDU	MONTANT RÉALISÉ	ECART	TAUX DE RÉALISATION	NATURE	ENCOURS AU 31/01/2021
1	TPCI 1999-2002	8,00%	15/05/1999	IF	15	30,20	15,20	202%	Echu	-
2	TPCI 2002-2005	7,00%	10/06/2002	IF	30	64,00	34,00	213%	Echu	-
3	TPCI 2003-2006	6,50%	18/09/2003	IF	30	40,40	10,40	135%	Echu	-
4	TPCI 2005-2008	6,50%	15/07/2005	IF	40	86,10	46,10	215%	Echu	-
5	TPCI 2006-2009	6,50%	17/07/2006	IF	80	84,20	4,20	105%	Echu	-
6	TPCI 2007-2010	6,00%	18/05/2007	IF	30	51,70	21,70	172%	Echu	-
7	TPCI 2008-2011	6,25%	15/09/2008	IF	60	61,20	1,20	102%	Echu	-
8	TPCI 2009-2014	6,95%	05/08/2009	ACD	60	107,30	47,30	179%	Echu	-
9	TPCI 2010-2013	6,25%	31/05/2010	IF	60	64,80	4,80	108%	Echu	-
10	TPCI 2010-2017	7,00%	01/10/2010	AC	62	22,90	-39,10	37%	Echu	-
11	TPCI 2011-2016	6,50%	15/09/2011	ACD	100	160,20	60,20	160%	Echu	-
12	TPCI 2012-2015	6,00%	25/05/2012	ACD	60	71,90	11,90	120%	Echu	-
13	TPCI 2012-2017	6,50%	19/09/2012	ACD	60	93,70	33,70	156%	Echu	-
14	TPCI 2013-2016	6,00%	08/07/2013	IF	93	120,90	27,90	130%	Echu	-
15	TPCI 2013-2018	6,30%	03/12/2013	ACD	91	97,70	6,70	107%	Echu	-
16	TPCI 2014-2022	6,55%	20/05/2014	ACD	120	61,80	-58,20	52%	Encours	41,2
17	TPCI N°02/2014	3,00%	19/12/2014	ACD	80	99,90	19,90	125%	Encours	64,0
		5,85%	19/12/2014	ACD	80	174,90	94,90	219%	Encours	65,5
18	TPCI 2015-2025	5,99%	14/05/2015	ACD	120	133,30	13,30	111%	Encours	100,0
19	TPCI 2015-2022	5,85%	05/10/2015	ACD	150	156,90	6,90	105%	Encours	94,1
20	TPCI 2016-2028	6,00%	08/04/2016	ACD	120	125,50	5,50	105%	Encours	113,0
21	TPCI 2016-2026	5,90%	15/06/2016	ACD	150	159,70	9,70	106%	Encours	119,8
22	TPCI 2016-2026	5,90%	17/11/2016	ACD	100	141,90	41,90	141,90%	Encours	121,6
23	TPCI 2017-2029	6,25%	31/03/2017	ACD	120	137,00	17,00	114.21%	Encours	130,5
24	TPCI 2017-2024	5,95%	24/10/2017	ACD	100	145,30	45,30	145,30%	Encours	116,3
25	TPCI 2017-2024	5,95%	10/11/2017	ACD	100	153,30	53,30	153,30%	Encours	122,7
26	TPCI 2017-2025	6,00%	29/12/2017	ACD	60	65,60	5,60	109,33%	Encours	54,6
27	TPCI 2018-2026	6,00%	02/08/2018	ACD	100	165,00	65,00	165%	Encours	164,6
28	TPCI 2018-2026	6,00%	19/10/2018	ACD	100	130,00	30,00	165%	Encours	130,2
29	TPCI 2018-2025	5,95%	13/12/2018	ACD	100	112,50	12,50	113%	Encours	112,5
30	TPCI N°01/2019	5,75%	20/03/2019	ACD	75	102,50	27,50	136,60%	Encours	102,5
		6,00%	20/03/2019	ACD	50	31,50	-18,50	63%	Encours	31,5
31	TPCI N°02/2019	5,75%	20/06/2019	ACD	60	78,80	18,80	131%	Encours	78,8
		2,23%	20/06/2019	ACD	40	47,00	7,00	118%	Encours	47,0
32	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	11/07/2019	ACD	60	116,70	56,70	194%	Encours	116,7
33	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	21/08/2019	ACD	50	79,90	29,90	160%	Encours	79,9
34	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	17/10/2019	ACD	65	111,50	46,50	172%	Encours	111,50
35	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	04/12/2019	ACD	150	224,00	46,50	172%	Encours	111,5
36	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	04/12/2019	ACD	40	131,30	91,30	328,30%	Encours	131,3
37	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	07/01/2020	ACD	55	129,40	74,40	149,30%	Encours	129,4
38	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	28/02/2020	ACD	80	86,40	6,40	108,00%	Encours	86,40
39	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	28/02/2020	ACD	30	37,80	7,80	126,00%	Encours	37,80
40	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	23/04/2020	ACD	30	61,70	31,70	205,67%	Encours	61,70
41	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	24/04/2020	ACD	80	56,11	-23,89	70,14%	Encours	56,11
42	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	16/06/2020	ACD	33,5	34,61	1,11	103,33%	Encours	34,61
43	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	16/06/2020	ACD	80	65,39	-14,61	81,74%	Encours	65,39
44	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	16/06/2020	ACD	30	31,00	1,00	103,33%	Encours	31,00
45	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	29/07/2020	ACD	100	93,10	-6,90	93,10%	Encours	93,10
46	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	29/07/2020	ACD	45	28,20	-16,80	62,67%	Encours	28,20
47	TPCI 5,80% 2020-2030	5,90%	28/08/2020	ACD	40	43,60	3,60	109,00%	Encours	43,60
48	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	02/10/2020	ACD	90	98,90	8,90	109,89%	Encours	98,90
49	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	02/10/2020	ACD	45	48,70	3,70	108,22%	Encours	48,70
50	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	28/10/2020	ACD	100	96,79	-3,21	96,79%	Encours	96,79
51	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	28/10/2020	ACD	50	54,87	4,87	109,74%	Encours	54,87
52	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	20/11/2020	ACD	50	50,95	0,95	101,90%	Encours	50,95
53	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	24/12/2020	ACD	80	81,23	1,23	101,54%	Encours	81,23
54	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	24/12/2020	ACD	40	41,25	1,25	103,13%	Encours	41,25
	TOTAL				4 119,5	5 183,0	1 036,0			3 501,28



3 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

3.1 RAPPEL DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE EN 2019

Au niveau mondial, l'activité économique mondiale a connu une décélération en 2019, avec un taux de croissance de 2,8% contre 3,5% en 2018, en lien avec le ralentissement persistant de la croissance des pays avancés dû à une contraction de la production potentielle à moyen terme. Cette contraction a résulté de la baisse de la croissance de la population en âge de travailler et des faibles gains de productivité. Au niveau des pays émergents et des pays en développement, la croissance a atteint 3,7% en 2019 contre 4,5% en 2018. Ces économies ont subi des conditions extérieures pénibles portant notamment sur des tensions commerciales, une hausse des taux d'intérêt américains, une appréciation du dollar, des sorties de capitaux et une volatilité des cours du pétrole et de quelques matières premières.

Au sein de l'UEMOA, l'activité économique est restée soutenue. La croissance est estimée à 6,1% en 2019 contre 6,4% en 2018 portée principalement par la côte d'Ivoire (+6,2%), le bénin (+6,4%), le Burkina Faso (+5,7%) et le Sénégal (+5,3%). Dans l'ensemble, le dynamisme provient essentiellement des services de télécommunication, de l'hôtellerie, du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP).

Au plan national, la Côte d'Ivoire, avec une croissance de 6,2 % en 2019, a continué à jouer son rôle de locomotive dans cette zone UEMOA. L'activité économique a été soutenue par un climat des affaires favorable ainsi que par la poursuite de l'exécution du Plan National de Développement (PND) 2016-2020.

L'environnement des affaires a tiré avantage des différentes réformes mises en œuvre ces dernières années, portant notamment sur la dématérialisation des formalités administratives comme en témoigne le rapport Doing Business 2019, selon lequel la Côte d'Ivoire a retrouvé sa place dans le top 10 des pays les plus réformateurs au monde.

Par ailleurs, un nouveau code des investissements conforme aux standards internationaux a été adopté à travers l'Ordonnance N°2018-646 du 1er août 2018.

Ainsi, la croissance en 2019 a pris appui au niveau de l'offre, sur la production agricole, les industries agroalimentaires, les produits pétroliers, les BTP et les services.

Au niveau de la demande, La croissance a été tirée par l'affermissement des investissements (+11,8%) et la consolidation de la consommation finale (+4,6%).
Les importations de biens et services ont progressé de 1,0% en 2019 sous l'impulsion des besoins de l'économie. Les exportations de biens et services ont été en hausse de 18,6% en relation avec la bonne tenue, notamment de l'agriculture d'exportation, des industries agroalimentaires et des produits pétroliers.

L'inflation est contenue à 0,8% en dessous du seuil communautaire de 3%, grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la stabilité des prix des produits pétroliers, à un meilleur approvisionnement des marchés des autres biens de consommation finale et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

Tableau 1 : Croissance par secteur d'activités en 2018

	PRIMAIRE	SECONDAIRE	TERTIAIRE	NON MARCHAND	DROITS ET TAXES	PIB TOTAL
Croissance (%)	5,3	11,5	4,9	4,0	5,0	6,2

Source : MEF/DGE/DPPSE

La situation des finances publiques en 2019 est caractérisée par un gap des recouvrements par rapport à l'objectif fixé et une sous consommation des dépenses totales et prêts nets.

Les recettes totales et dons sont néanmoins ressortis à 5 158,4 milliards en 2019, en hausse de 8,3% par rapport à 2018, comportant 4 883,5 milliards de recettes intérieures et 274,9 milliards de dons. Les recettes fiscales se sont établies à 4 205,4 milliards en hausse de 323,1 milliards (+8,3%) par rapport à 2018. Il en est résulté une pression fiscale de 12,2% (y compris les recettes affectées).

Les dépenses publiques, bien que maîtrisées, elles ont connu une hausse de 4,1% par rapport à 2018. Cette augmentation est relative à l'accroissement des dépenses de personnel (+81,1 milliards ; +5,0%) et de fonctionnement (+55,9 milliards ; +5,1%). En définitive, les dépenses totales et prêts nets ont été exécutées à hauteur de 5 943,9 milliards en 2019 contre 5 708,3 milliards en 2018.

Le déficit budgétaire qui était de 2,9% du PIB en 2018 ressort à 2,3% du PIB à fin 2019. Pour couvrir ce déficit, le recours aux marchés sous régional et international a permis de mobiliser 1 486,6 milliards.

S'agissant de la **balance des paiements** en 2019, le solde global est ressorti excédentaire à 1,4% du PIB, correspondant à une entrée nette de 477,7 milliards.

Le compte courant de la balance des paiements a enregistré un déficit de 2,3% du PIB en 2019, après celui de 3,6% en 2018. Cette situation résulte, d'une part, d'un déficit structurel plus élevé au niveau des services ainsi que des revenus et, d'autre part, d'une amélioration de la balance commerciale des biens.

La balance des biens a dégagé un solde excédentaire plus important que celui de l'année précédente de 51,0%, en lien avec le rebond des exportations.

Au niveau des autres transactions courantes, il est enregistré des déficits plus élevés par rapport à l'année 2018. Ainsi, au niveau des services, le déficit a été plus important de 2,7% en 2019 par rapport à celui de 2018, à cause de l'augmentation des paiements effectués par les résidents au titre des transports de marchandises importées et des services techniques, notamment dans le domaine de l'extraction minière. Le déficit du revenu primaire s'est détérioré à 8,9% par rapport à l'année précédente, en raison de l'accroissement des paiements des revenus d'investissements aussi bien par l'Administration publique que par le secteur privé.

Quant au **déficit du revenu secondaire**, il a reculé de 9,2%, en lien avec l'augmentation des dépenses au titre des contributions de l'Administration publique au fonctionnement des organisations internationales et de la hausse des transferts personnels sortants, et d'une hausse de l'aide budgétaire.

Concernant **l'excédent du compte de capital**, il a augmenté de 24,4% sous l'effet de la hausse des dons projets reçus par l'Administration publique.
Le compte financier a enregistré une entrée nette de capitaux étrangers dans l'économie ivoirienne en 2019, plus faible que celle de 2018. Cette situation s'explique surtout par la diminution du montant net des mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration publique. Toutefois, elle a enregistré une hausse des entrées nettes au titre des autres investissements.

Il en est résulté un solde global excédentaire de 477,7 milliards de FCFA en 2019, après l'excédent de 284,6 milliards en 2018.

Les statistiques monétaires ont été caractérisées en 2019 par une expansion de la masse monétaire de 10,8% (+1 046,4 milliards) après 13,4% (+1 148,8 milliards) en 2018. Cette progression est attribuable essentiellement à la hausse des créances intérieures de 9,6% après 12,6% en 2018, portée par les créances sur l'administration centrale qui se sont accrues de 473,4 milliards (+20,4%) après 337,2 milliards (+17,0%) en 2018. Les besoins de financement de l'Etat pour les projets structurants expliquent cette hausse.

Par ailleurs, Les créances sur l'économie ont également augmenté de 426,0 milliards (+6,1%) contre 708,7 milliards (+11,2%) en 2018. S'agissant des actifs extérieurs nets, ils ont enregistré une hausse de 465,4 milliards (+22,9%) contre 269,3 milliards (+15,3%) en 2018 en raison de l'accroissement de l'excédent du solde commercial.

3.2 ESTIMATIONS DES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES EN 2020

Le début d'année 2020 est marqué par la pandémie du coronavirus (Covid-19) qui a conduit à une récession économique mondiale. En effet, découvert en Chine en décembre 2019, le virus s'est propagé dans l'une de ses provinces industrielles et a créé une psychose qui a influé négativement sur l'économie de ce pays dans le courant du premier trimestre 2020. En outre, ce virus s'est propagé très vite dans les autres pays du monde, avec un nombre de plus en plus croissant de contaminations et de décès.

Dans ce contexte, l'économie mondiale s'est contractée de 4,7% en 2020 après une progression de 2,8% en 2019, avec une récession de 7,4% dans les pays avancés et de 2,8% dans les pays émergents et en développement. Cette contraction de l'économie mondiale est liée notamment à (i) la nette diminution de la production et de la consommation des services, (ii) la faible mobilité des personnes, (iii) la mise à rude épreuve du marché du travail, (iv) la contraction du commerce mondial et (v) le fléchissement de l'inflation.

Au plan national, l'économie ivoirienne a augmenté de 1,8 % en 2020 contre 7,2% en situation de référence, soit une baisse de 5,4 points de pourcentage en lien avec un environnement international moins favorable, marqué notamment par la Covid-19 et des entraves au commerce international.

• AU NIVEAU DE L'OFFRE

Le secteur primaire a connu une baisse de 1,3% contre +5,3% en 2019 en relation avec le repli de l'agriculture d'exportation (-2,2%) malgré la hausse de l'agriculture vivrière (+2,6%). Cette baisse se justifie par le repli des productions de cacao (-8,3%) et de café (-10,1%) liée au repos végétatif dû au cycle de production ainsi qu'aux mesures prises par le Gouvernement pour rationaliser l'exploitation des ressources forestières et préserver le couvert végétal du pays.

En outre, ce secteur a souffert des effets de la crise due à la Covid-19. En effet, l'impact de cette pandémie sur les filières agricoles porte principalement sur (i) l'annulation de certains contrats d'exportations, (ii) les difficultés d'approvisionnement en intrants, (iii) les mises en chômage technique et (iv) l'augmentation des coûts de production due aux dépenses engendrées pour le respect des mesures barrières.

Cependant, pour atténuer ces difficultés, le Gouvernement a décidé d'octroyer, à travers la mise en œuvre du Programme d'Urgence Agricole (PURGA), un financement de 300 milliards au secteur agricole dont 250 milliards pour l'agriculture d'exportation et 50 milliards pour l'agriculture vivrière. Pour la gestion 2020, la dotation prévue au titre de ce Programme est de 150,8 milliards dont l'appui aux filières coton (5,6 milliards), anacarde (35,0 milliards), hévéa (25,0 milliards) et palmier à huile (3,5 milliards).

Le secteur secondaire a progressé de 1,6% contre 11,5% en 2019. Cette progression est en lien avec la hausse des BTP (+6,0%) et de l'énergie (+11,1%) en dépit de la baisse des produits pétroliers (-26,9%), de l'extraction minière (-4,8%), des industries agroalimentaires (-1,3%) et des autres industries manufacturières (-0,4%).

Malgré leur hausse, les activités du BTP ont connu une décélération liée aux différentes mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19 entraînant le ralentissement des chantiers de construction notamment le 4e pont d'Abidjan, le barrage de Gribo popoli, les routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan.

Le secteur tertiaire s'est accru de 1,8% en 2020 contre 4,9% en 2019 grâce à la hausse des télécommunications (+30,3%) en dépit de la baisse au niveau des transports (-1,8%), du commerce (-0,6%) et des autres services (-1,1%).

La bonne performance des **télécommunications** est en lien avec le dynamisme du volume de communication et du chiffre d'affaires.

Concernant les autres composantes du secteur notamment le commerce et les transports, leurs évolutions ont subi les effets des mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19.

Le secteur non marchand a progressé de 7,0% contre 4,0% en 2019 en lien avec les mesures prises dans le cadre des plans de riposte sanitaire et de soutien économique, social et humanitaire.

Les droits et taxes nets de subventions sont ressortis en hausse de 1,6% contre 5,0% en 2019 en lien avec l'arrêt ou la baisse de certaines activités du fait de la survenance de la Covid-19.

• AU NIVEAU DE LA DEMANDE

La croissance a été tirée en 2020 par les investissements (+9,3%) tandis que la consommation (-0,4%) a connu une légère baisse.

Les investissements restent soutenus par la poursuite de l'exécution des grands projets d'infrastructures, notamment ceux (i) d'élargissement du boulevard de Marseille, (ii) de réhabilitation du pont Félix Houphouët-Boigny, (iii) de réalisation du tronçon « Yamoussoukro-Tiébissou » de l'autoroute du nord, (iv) de sauvegarde et de développement de la Baie de Cocody et de la lagune Ebrié, (v) d'aménagement de la bordure de la mer dans la commune de Port-Bouët, (vi) de construction de quatre stades en vue de l'organisation de la CAN 2023, (vii) de construction du 4e pont d'Abidjan et (viii) de construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan.

Ainsi, **le taux d'investissement global** ressortirait à 22,7% du PIB contre 21,1% en 2019. Le taux d'investissement public s'établirait à 6,9% en 2020 contre 5,4% en 2019.

Les importations de biens et services ont baissé de 5,5% en 2020 contre une hausse de 1,0% en 2019 en lien avec la chute des importations de biens de consommation en valeur. Cette chute des importations a résulté du reflux des achats « des produits alimentaires » et des « autres biens de consommation ». Il s'agit principalement du « riz » et des « produits pétroliers autres que le pétrole brut ».

Les exportations de biens et services ont été en baisse de 10,0% contre une hausse de 18,6% en 2019, en raison d'une diminution des ventes en valeur des « produits de l'agriculture industrielle et d'exportation », des « produits manufacturés » et des « produits miniers ».

L'inflation a progressé de 1,0% en 2020 en raison notamment, des effets combinés de la baisse des prix des produits importés et de la hausse des prix des produits locaux et des effets pervers de la Covid-19. Elle est en dessous du seuil communautaire de maximum 3%. Elle est restée contenue grâce aux mesures prises pour approvisionner les marchés de biens de consommation finale et la poursuite de la politique de lutte contre la cherté de la vie.

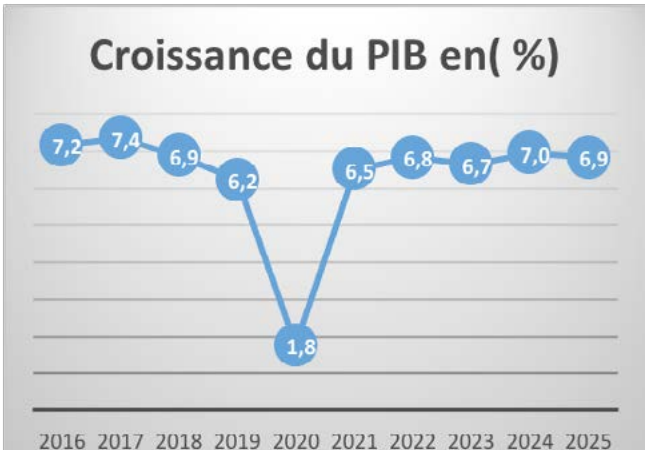

Source : MEF/DGE/DPPSE

• FINANCES PUBLIQUES

Afin de faire face à la crise sanitaire mondiale, liée à la pandémie de Covid-19, le Gouvernement a adopté un plan de riposte sanitaire et un plan de soutien économique, social et humanitaire qui ont bouleversé significativement les prévisions initiales des ressources et des dépenses inscrites au budget de l'Etat.

Cet impact se traduit sur les recettes par une perte significative de recettes due à la baisse d'activité et à l'abandon de recettes fiscales liées aux mesures fiscales du plan de riposte. En outre, La pandémie entraînerait une hausse importante sur les dépenses publiques, portées substantiellement par le plan de riposte sanitaire et le plan de soutien économique, social et humanitaire d'un montant de 419,4 milliards en 2020.

Ainsi, les choix arrêtés en matière de finances publiques pour 2020 conduiraient à un déficit budgétaire de 5,9% du PIB contre 2,3% en 2019. En effet, les recettes totales et dons sont estimés à 5 089,6 milliards (14,5% du PIB) face à des dépenses de 7 174,1 milliards (20,4% du PIB).

Pour le financement de son déficit, l'État devrait recourir aux marchés monétaire et financier de l'UEMOA pour un montant de 1 319,8 milliards et au soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à travers d'une part, des appuis budgétaires estimés à 1 146,5 milliards dont 688,5 milliards de FCFA du FMI pour faire face à la Covid-19 et d'autre part, des prêts projets à hauteur de 769,6 milliards.

• LA BALANCE DES PAIEMENTS

En 2020, le solde global devrait ressortir déficitaire à 2,7% du PIB. Le compte des transactions courantes enregistrerait un déficit de 2,3% du PIB, stable par rapport à 2019. Ce déficit serait dû à ceux des services, du revenu primaire et du revenu secondaire, et une hausse de l'excédent de la balance des biens. Cet excédent devrait progresser de 1,2% par rapport à 2019, en lien avec un recul à la fois des exportations, et des importations.

Au niveau des revenus, le solde déficitaire se creuserait en raison de l'accroissement des paiements des intérêts de la dette publique, des dividendes par les entreprises à capitaux étrangers ainsi que l'augmentation des fonds émis, vers l'extérieur, par les travailleurs migrants.

Le compte de capital enregistrerait un excédent plus important en 2020 par rapport à 2019. Au regard de ces évolutions du compte des transactions courantes et du compte de capital, le besoin de financement de l'économie se situerait à 506,9 milliards en 2020, après celui de 685,0 milliards en 2019.

S'agissant du compte financier, il ressortirait une entrée nette des capitaux étrangers en 2020 de 1567,7 milliards, après celle de 1164,2 milliards en 2019, soit une progression de 34,7%.

Ce recul des entrées nettes de capitaux étrangers est en lien avec un éventuel repli des investissements directs étrangers et de la mobilisation des ressources financières par l'Administration publique au titre des prêts projets et des autres emprunts à l'extérieur.

Au total, les évolutions des différentes opérations extérieures de l'économie ivoirienne en 2020 aboutiraient à un solde global de la balance des paiements excédentaire de 950 milliards, après l'excédent de 477,7 milliards en 2019.

• STATISTIQUES MONETAIRES

En 2020, les statistiques monétaires seraient marquées par une augmentation de la masse monétaire au sens large de 15,9% après 10,8% enregistrée en 2019. Cette accélération proviendrait de la hausse des actifs extérieurs nets (+38,1%, +950,4 milliards) et des créances nettes sur l'Administration Centrale (+26,8% ; +747,9 milliards). L'augmentation de la masse monétaire serait portée par l'accroissement des dépôts (+1 218,1 milliards ; +15,1%) ainsi que de la circulation fiduciaire (+489,5 milliards ; +18,2%). La part des dépôts dans la masse monétaire se situerait à 74,5% tandis que celle de la circulation fiduciaire représenterait 25,5% en relation avec la progression de la bancarisation et des nouveaux moyens de paiements.

Les actifs extérieurs nets (+38,1%, 950,4 milliards) évolueraient sous l'effet d'une augmentation de l'excèdent du solde global de la balance des paiements. La forte hausse des créances nettes sur l'Administration Centrale serait principalement attribuable aux appuis budgétaires reçus du FMI.

Les créances intérieures (+11,7%, 1 193,7 milliards), quant à elles, augmenteraient sous l'effet d'une hausse des créances nettes sur l'Administration Centrale de 26,8% en lien avec la mobilisation des ressources aussi bien auprès du secteur bancaire que sur les marchés monétaires et financiers. S'agissant des crédits à l'économie, elles stagneraient à 6,0% après 6,1% en 2019 et 11,2% en 2018.

3.3 PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR L'ANNÉE 2021

En 2021, l'activité économique mondiale devrait atteindre une croissance de 5,3% contre une baisse de 4,7% en 2020 en lien notamment avec la reprise dans les pays avancés (+4,6%) et dans les pays émergents et en développement (+5,8%). Cette reprise résultera de l'augmentation progressive de la consommation et de l'investissement, tout en restant à un niveau modéré.

Au plan national, après un taux de croissance de 1,8% en 2020, l'économie ivoirienne devrait se situer à 6,5 % en 2021.

Les principales hypothèses qui sous-tendent la croissance du PIB en 2021, année du début de la mise en œuvre du PND 2021-2025, prennent en compte la maîtrise totale de la pandémie de Covid-19, le maintien de la stabilité socio-politique, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance.

L'évolution de l'économie ivoirienne suivant ses composantes se présenterait comme suit :

• AU NIVEAU DE L'OFFRE

Le secteur primaire devrait croître de 3,5% contre une baisse de 1,3% en 2020 en lien avec une bonne tenue de l'agriculture d'exportation (+3,3%) et l'agriculture vivrière (+4,5%). En effet, la production agricole bénéficierait du Programme d'Urgence Agricole (PURGA) de 300 milliards FCFA mis en place afin de soutenir les filières agricoles impactées par la pandémie, de la poursuite des investissements dans le secteur agricole (PNIA 2), de la redynamisation des organisations professionnelles dans les différents secteurs et de la maîtrise de la production nationale par le renforcement des mesures de contrôle des frontières terrestres.

Le secteur secondaire progresserait de 9,7% contre 1,6% en 2020 en lien avec la hausse des BTP (+18,3%), des autres industries manufacturières (+5,1%), de l'extraction minière (+1,4%), des industries agroalimentaires (+6,1%), de l'énergie (+1,3%) et des produits pétroliers (+10,2%). Ce secteur bénéficierait toujours de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production.

Le secteur tertiaire ressortirait à 6,5% contre 1,8% en 2020, grâce au transport (+6,7%), aux télécommunications (+6,6%), au commerce (+6,6%) et enfin aux autres services (+6,4%). Cette dynamique serait induite par les performances des secteurs primaire et secondaire.

• AU NIVEAU DE LA DEMANDE

La croissance serait tirée par le dynamisme des investissements (+6,7%) et la reprise de la consommation finale (+5,2%).

La consommation finale (+5,2%) bénéficierait de la hausse des revenus des ménages et de la création d'emplois.

Les investissements (+6,7%) seraient soutenus par la poursuite des chantiers publics notamment l'aménagement et le bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké, la construction du pont à hauban sur la baie de Cocody, la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, la construction du barrage de Gribo Popoli, la construction du 4ème pont d'Abidjan et par le renforcement des outils de production dans le secteur industriel et de la construction. Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait à 22,8% du PIB contre 22,7% du PIB en 2020. Le taux d'investissement public s'établirait à 6,3% en 2021.

Les importations de biens et services progresseraient de 8,1% contre une baisse de 5,5% en 2020, sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

Les exportations de biens et services augmenteraient de 6,6% contre une baisse de 10,0% en 2020, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

L'inflation serait contenue à 0,9% en 2021, en dessous du seuil communautaire de maximum 3%, grâce à l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, à la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles, à un meilleur approvisionnement des marchés et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

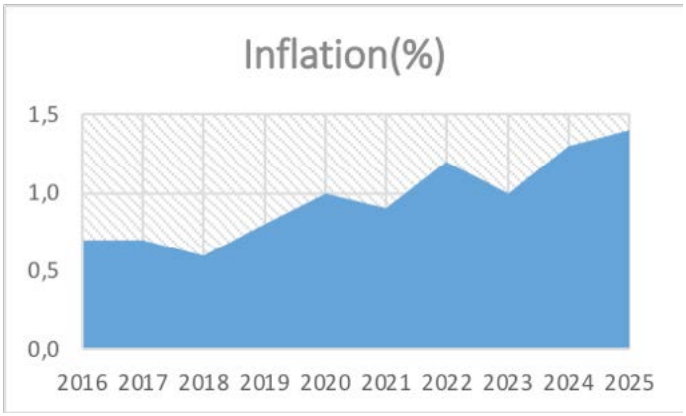

Source : MEF/DGE/DPPSE

• FINANCES PUBLIQUES

Les prévisions des finances publiques en 2021 tablent sur une amélioration du solde budgétaire global. En effet, le déficit du solde budgétaire ressortirait à 4,6%, contre 5,9% en 2020.

Les recettes totales et dons atteindraient 5 774,1 milliards (15,3% du PIB) contre une estimation de 5 089,6 milliards en 2020 (14,5% du PIB) y compris les recettes affectées non antérieurement prises en compte. Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils s'établiraient à 7 524,5 milliards en 2021 (20,0% du PIB) contre 7 174,1 milliards (20,4% du PIB) à exécuter en 2020, soit une progression de 350,4 milliards. Cette évolution est en ligne avec la poursuite des actions inscrites dans le PND 2016-2020, visant entre autres la consolidation de la croissance économique davantage inclusive, à travers notamment la réalisation des investissements prévus pour la mise en œuvre de programmes tels que « l'école obligatoire ».

En matière d'endettement, le Gouvernement continuera à privilégier les sources concessionnelles de financement. Cependant, pour la réalisation de certains investissements, une enveloppe de financement non concessionnel sera nécessaire.
Toutefois, le Gouvernement entend s'assurer que tous les emprunts publics, y compris ceux non concessionnels, soient contractés dans le cadre de la politique nationale d'endettement afin de préserver la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques.

• BALANCE DES PAIEMENTS

Concernant la balance des paiements, il est projeté en 2021, un excédent du solde global de 1,8% du PIB contre un excédent de 2,7% du PIB en 2020, dû à la dégradation du déficit du compte courant (-2,7% du PIB). Le déficit du compte courant proviendrait principalement de l'aggravation du solde déficitaire de la balance des services ainsi que de ceux des revenus primaire et secondaire, malgré l'amélioration des excédents de la balance des biens exportables.

• SITUATION MONÉTAIRE

Les statistiques monétaires en 2021 seraient marquées par une augmentation de la masse monétaire de 11,9% après 15,9% enregistrée en 2020. Cette hausse résulterait de la progression des dépôts et de la circulation fiduciaire respectivement de 12,7% et 9,7% en 2021.

Les actifs extérieurs nets se maintiendraient en hausse de 690,0 milliards en 2021 après 950,4 milliards en 2020. Les dépôts dans les banques se situeraient à 10 471,8 milliards de FCFA, en hausse de 12,7%. En outre, la monnaie fiduciaire augmenterait de 9,7% après 18,2% en 2020.

Par ailleurs, l'accroissement du crédit intérieur serait imputable essentiellement aux créances sur l'économie (+11,3%) grâce à la poursuite de la politique monétaire accommodante de la BCEAO et aux mesures incitatives en faveur des entreprises pour atténuer l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique.

3.4 RISQUES POLITIQUES ET SECURITAIRES

• RISQUES SOCIO-POLITIQUES

La Côte d'Ivoire a connu des périodes de troubles sociaux et de crises politico-militaires notamment en 1999, 2000, 2002, 2004, fin 2010 et début 2011 avec la crise post-électorale. Ces évènements au cours de ces dernières années ont eu un impact sur les performances macroéconomiques.

Ainsi, l'évènement de 1999 a impacté le taux de croissance du PIB qui s'affichait en 2000 à environ -3,3%. De même, la crise post-électorale de

2011 a également conduit à une contraction de la croissance économique de 4,4%.

Par conséquent, les échéances de 2020 suscitent quelques inquiétudes avec les dernières manifestations qui ont été enregistrées. De tels événements pourraient impacter négativement l'activité économique déjà fortement éprouvée par la crise de la Covid-19 qui a déjà occasionné une révision à la baisse du taux de croissance économique de 7,2% à 1,8%. La résurgence d'évènements similaires pourrait avoir un effet négatif sur l'économie nationale et partant sur les finances publiques.

Face à ces risques des mesures d'atténuation ont été prises. Ces mesures, qui visent à maintenir un climat socio-politique apaisé et à éviter des crises électorales, portent sur :
- le renforcement du dialogue social et politique ainsi que de la cohésion nationale ;
- le respect des engagements pris dans le cadre de la trêve sociale ;
- la mise en place des institutions et mécanismes de respect de la démocratie ;
- l'approfondissement de l'implication de la société civile dans les processus électoraux.

• RISQUES SECURITAIRES

Les récentes attaques de Kafolo survenues le 13 juin 2020 dénotent de la résurgence de la menace terroriste après les attaques de Grand-Bassam en 2016. La mutinerie de l'année 2017 liée aux revendications salariales des militaires qui a eu une incidence de 110 milliards de FCFA sur le budget de l'Etat, confirme la fragilité de l'environnement sécuritaire national. Par ailleurs, au regard de la situation géographique de la Côte d'Ivoire par rapport à sa façade maritime, des attaques éventuelles de pirates sont à prendre en compte.

La survenance de tels évènements pourrait entamer la confiance des investisseurs et provoquer un ralentissement du secteur des services. Les effets de ces actes ont été rapidement amortis par l'économie ivoirienne en raison de sa forte capacité de résilience et des mesures vigoureuses prises par le Gouvernement. La récurrence de ce type d'attaques dans la sous-région laisse peser la perspective de nouvelles attaques sur le territoire national ce qui engendrerait une baisse des recettes fiscales et une hausse des dépenses militaires en raison respectivement du ralentissement des activités économiques et de la mise en oeuvre du besoin de renforcement du dispositif national de veille sécuritaire.

Les mesures d'atténuation prévues sont les suivantes :

- l'application effective de la loi de programmation militaire devrait permettre d'une part d'améliorer les conditions de vie et de travail à travers la réalisation d'infrastructures et l'acquisition de matériels et équipements, et d'autre part, d'avoir une armée régalienne et d'éradiquer les éventuelles mutineries ;
- le renforcement des mécanismes de sécurité devrait permettre de prévenir toute attaque terroriste, d'assurer la sécurité et de maintenir un climat de paix qui rassure les investisseurs ;
- la mise en place d'une stratégie de veille sécuritaire afin d'être alerté et de mettre en oeuvre les mesures adéquates en cas de survenance d'une situation d'insécurité ;
- la poursuite des activités du Conseil National de Sécurité en vue d'actualiser continuellement les priorités de politique de sécurité et les plans d'actions efficaces ;
- le renforcement de la coopération transfrontalière devrait permettre de poursuivre la mutualisation des actions afin d'assurer la sécurité au niveau sous régionale.





4 STRATEGIE DE LA DETTE A MOYEN TERME

Les autorités ivoiriennes ont inscrit la gestion de la dette publique dans un cadre dynamique conforme aux standards internationaux notamment en matière de nouveaux financements. Par conséquent, la mobilisation des ressources d'emprunts est désormais encadrée par la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) formulée chaque année, consolidée par l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD).

L'objectif général de la gestion de la dette publique est de satisfaire les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement aux moindres coûts possibles en maintenant un niveau de risque prudent. Il s'agit de manière spécifique d'allonger les maturités des titres publics, de réduire le coût des emprunts, de renforcer le recours aux emprunts semi concessionnels, de recourir au marché international de la dette souveraine, de limiter le risque de taux de change, et de privilégier les financements extérieurs dans le cadre des projets structurants.

La SDMT 2019-2023 consistera à combler les besoins bruts de financement de l'Etat en moyenne, à hauteur de 60% par des financements extérieurs et 40% par des financements intérieurs sur la période.

Les financements extérieurs attendus sur toute la période de projection sont composés de (8%) de ressources concessionnelles, de (42%) de ressources semi-concessionnelles et de (50%) ressources commerciales.

Les emprunts intérieurs seront émis à hauteur de 10% sous forme d'instruments de court terme (CT), à hauteur de 40% sous forme d'instruments de moyen terme (MT), à hauteur de 40% sous forme d'instruments de long terme (LT), de 10% sous forme de crédits auprès de bailleurs tels que la BOAD.

Cette répartition répond à la volonté du Gouvernement d'allonger la maturité des emprunts intérieurs. Cette stratégie, bien que présentant un coût financier important, inévitable en raison du niveau élevé des investissements, permet de réduire considérablement les risques, notamment le risque de refinancement auquel la dette est fortement exposée. Ainsi, le ratio dette/PIB de l'administration centrale s'établirait à 44% à fin 2023 contre 38,8% à fin 2019.

En définitive, la Côte d'Ivoire s'est inscrite dans une démarche de gestion de la dette publique qui répond aux normes internationales par (i) la mise en place du nouveau cadre institutionnel, (ii) l'encadrement et le suivi de l'endettement à travers la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT), (iii) l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD), (iv) le respect de ses engagements vis-à-vis de ses créanciers, et enfin (v) la notation de sa dette souveraine.

Toutes ces réformes lui ont permis d'améliorer son image auprès de ses créanciers officiels et privés et d'être présente sur le marché financier.



5 RENSEIGNEMENT A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

L'émetteur est l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). La DGTCP est une administration financière publique régie par le décret n° 2016-600 du 03 août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances.

5.1.1. Vision de la Direction Générale

« Maintenir un niveau de performance soutenu, pour un Trésor Public en marche vers l'excellence ». Cette vision s'articule autour d'objectifs stratégiques déclinés en cinq axes majeurs :

Axe 1 : Poursuivre le processus de modernisation du Trésor Public ;

Axe 2 : Optimiser la gestion de la trésorerie de l'Etat ;

Axe 3 : Améliorer la qualité comptable ;

Axe 4 : Renforcer les activités de transparence et de bonne gouvernance ;

Axe 5 : Optimiser la gestion des ressources humaines et des moyens généraux.

5.1.2. Missions

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée de :
Dans le domaine du Trésor :
- définir la politique et assurer la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'Etat ;
- exécuter et contrôler les opérations des budgets de l'Etat, des Etablissements Publics Nationaux (EPN), des Collectivités Territoriales et de tout autre organisme public dont la gestion économique et financière relève d'un comptable public ;
- assurer la garde et le maniement des deniers publics ;
- veiller à une meilleure allocation des ressources et assurer la régulation de la trésorerie dans le cadre du Compte Unique du Trésor ;
- assurer la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;
- conduire les relations financières avec l'extérieur ;
- élaborer et appliquer la réglementation de la comptabilité publique ;
- veiller à la tenue de la comptabilité de l'Etat, des EPN, des Collectivités Territoriales et de tout autre organisme public dont la gestion économique et financière relève d'un comptable public ;
- élaborer et appliquer la réglementation relative aux Systèmes Financiers Décentralisés ;
- collecter l'épargne publique ;
- élaborer et appliquer la réglementation relative aux organismes chargés du crédit, des assurances et des opérations boursières, en liaison avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest- Africaine ;
- définir la politique monétaire et bancaire, en liaison avec la BCEAO ;
- veiller à la clôture des opérations de liquidation des organismes publics et parapublics ;
- veiller à la surveillance des entreprises sous tutelle.

5.1.3 Organisation

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est dirigée par un Directeur Général qui relève de l'autorité directe du Ministre l'Economie et des Finances. Pour l'accomplissement de ses missions, le Trésor Public dispose de 4 169 agents répartis en postes comptables et des services non comptables.
- 01 Inspection Générale du Trésor ;
- 16 Directions Centrales ;
- 16 Postes Comptables Généraux ;
- 49 Trésoreries Générales ;
- 02 Paieries de Districts ;
- 31 Paieries de Régions ;
- 94 Agences Comptables d'Etablissements Publics Nationaux (EPN) ;
- 72 Trésoreries Principales ;
- 64 Trésoreries ;
- 54 Paieries à l'Etranger ;
- 53 Agences de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD) et 7 guichets ;
- 60 Agences Comptables des projets ;
- 03 Recettes de produits Divers ;

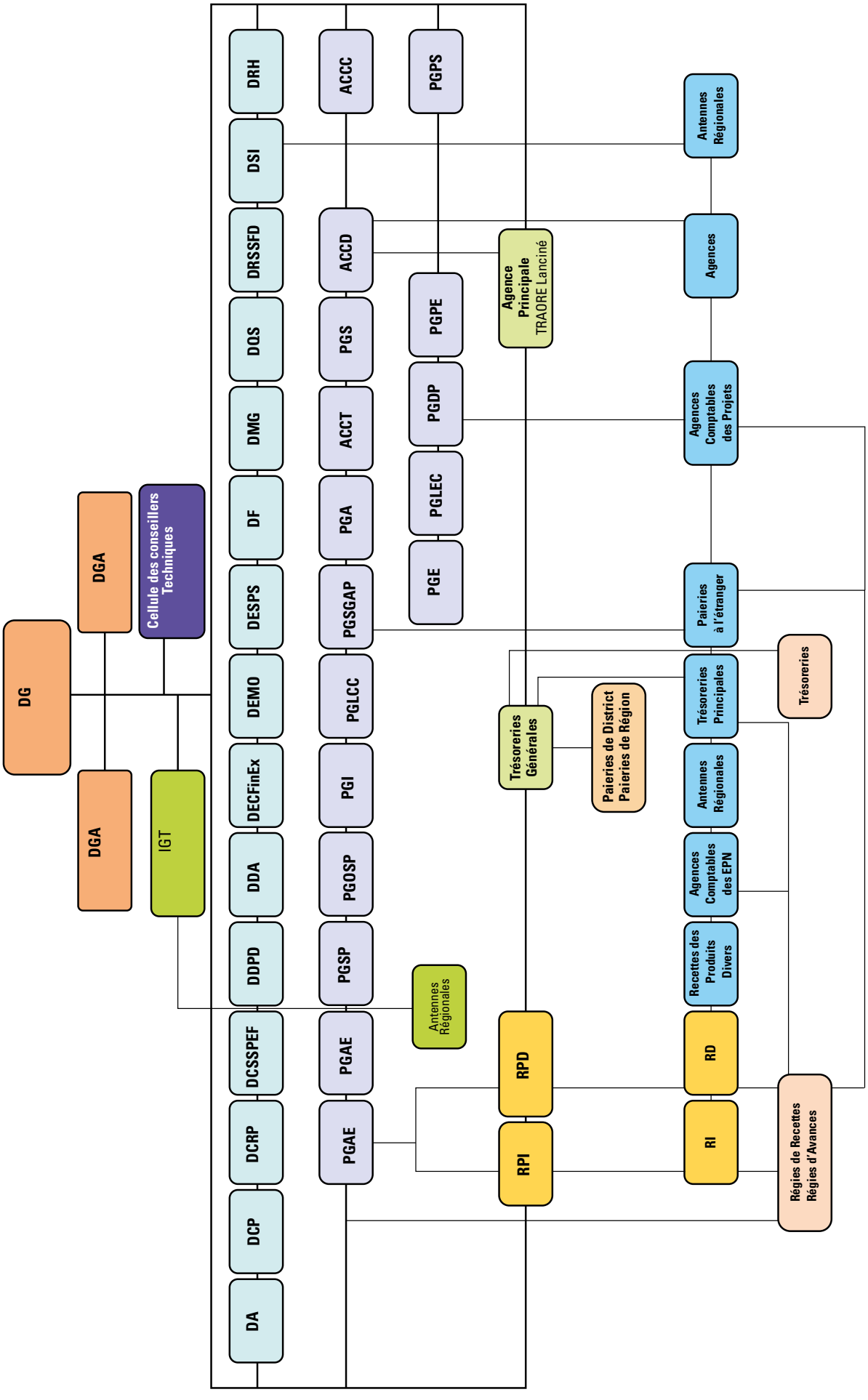
DG
DGA
DGA
Cellule des conseillers Techniques
IGT
DA
DCP
DCRP
DCSSPEF
DDPD
DDA
DECFinEx
DEMO
DESPS
DF
DMG
DQS
DRSSFD
DSI
DRH
PGAE
PGAE
PGSP
PGOSP
PGI
PGLCC
PGSGAP
PGA
ACCT
PGS
ACCD
ACCC
PGE
PGLEC
PGDP
PGPE
PGPS
Antennes Régionales
RPI
RPD
Trésoreries Générales
Paieries de District Paieries de Région
Agence Principale TRAORE Lanciné
RI
RD
Recettes des Produits Divers
Agences Comptables des EPN
Antennes Régionales
Trésoreries Principales
Paieries à l'étranger
Agences Comptables des Projets
Agences
Antennes Régionales
Régies de Recettes Régies d'Avances
Trésoreries

LÉGENDE

ACCC : Agence Comptable des Créances Contentieuses
ACCD : Agence Comptable Centrale des Dépôts
ACCT : Agence Comptable Centrale du Trésor
DA : Direction des Assurances
DCP : Direction de la Comptabilité Publique
DCRP : Direction de la Communication et des Relations Publiques
DCSSPEF : Direction de la Coordination Statistique et Suivi du Programme
DDA : Direction de la Documentation et des Archives
DDPD : Direction de la Dette Publique et des Dons
DECFinEx : Direction des Etablissements de Crédit et des Finances
DEMO : Direction des Etudes, des Méthodes et de l'Organisation
DFSPS : Direction du Financement et du Suivi des Politiques Sectorielles
DF : Direction de la Formation
DMG : Direction des Moyens Généraux
DQN : Direction de la Qualité et de la Normalisation
DRH : Direction des Ressources Humaines
DRSSFD : Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes
DSI : Direction des Systèmes d'Information
IGT : Inspection Générale du Trésor
IGT : Inspection Générale du Trésor
PGA : Paierie Générale des Armées
PGAE : Paierie Générale des Affaires Économiques
PGE : Pairie Générale de l'Enseignement
PGDP : Pairie Générale de la Dette Publique
PGI : Pairie Générale des Institutions
PGLCC : Pairie Générale des Loisirs, de la Culture et des Cultes Économique et Financier
PGLEC : Pairie Générale des Logements et Equipements Collectifs
PGOSP : Pairie Générale de l'Ordre et de la Sécurité Publics
PGPE : Pairie Générale de la Protection de l'Environnement Extérieures
PGPS : Pairie Générale de la Protection Sociale
PGS : Pairie Générale de la Santé
PGSGAP : Paierie Générale des Services Généraux des Administrations Publics
PGSP : Pairie Générale du Secteur Parapublic
RD : Recettes des Douanes
RGF : Recette Générale des Finances
RI : Recettes des Impôts
RPD : Recette Principale des Douanes
RPI : Recettes Principales des Impôts

5.2. LE TRESOR PUBLIC DE COTE D'IVOIRE, UNE ADMINISTRATION MODERNE

5.2.1. Une Administration engagée dans la démarche qualité

Depuis plusieurs années, le Trésor Public de Côte d'Ivoire a initié des réformes visant à moderniser son organisation et son fonctionnement à l'effet de le hisser au rang des administrations de référence. A ce titre, le Trésor Public s'est engagé dans une démarche Qualité en vue, notamment, de :

• satisfaire durablement les attentes et les exigences de ses clients et partenaires économiques ;

• consacrer en tout point la notion de bonne gouvernance, en vue de consolider ses performances institutionnelles, l'efficacité et la qualité de ses prestations de service ;

• crédibiliser son action administrative en se conformant aux normes internationales en vigueur.

L'objectif de la démarche est de démontrer sa capacité à produire des services et prestations conformes aux exigences légales et réglementaires ainsi qu'aux exigences de ses clients et des partenaires au développement, mais aussi sa faculté à s'améliorer en permanence.
Après avoir été lauréat au Prix Ivoirien de la Qualité aux Editions 2003 et 2004, le Trésor Public de Côte d'Ivoire a entrepris de certifier son Système de Management Qualité. La Trésorerie Générale de Yamoussoukro a servi de centre pilote pour l'expérimentation de cet important challenge.

Expérience qui s'est conclue par la certification ISO 9001 version 2000 de la circonscription financière de la capitale politique de la République de Côte d'Ivoire, en novembre 2008 (Cf. Certificat de qualification AFNOR n° 2008/32785). Ce certificat a été renouvelé à la norme ISO 9001 version 2008 successivement en 2011 et en 2014.

Cette expérience réussie a permis d'étendre progressivement la démarche de certification aux autres services du Trésor Public.

Ainsi, la Paierie Générale de la Dette Publique (PGDP), anciennement dénommée Agence Comptable de la Dette Publique (ACDP), a également brillamment obtenu sa certification à la norme ISO 9001 Version 2008 en 2011 (Certificat AFNOR n° 2011/42605 valable du 01/12/2011 au 30/11/2014).

La PGDP est le poste comptable général du Trésor Public qui a en charge la gestion comptable de la dette publique et des projets cofinancés. A ce titre, elle est une interface importante entre les bailleurs de fonds, les partenaires au développement et l'Etat de Côte d'Ivoire. Par la certification de ce poste comptable, le Trésor Public démontre la qualité de la gestion comptable de la dette publique et des projets cofinancés. Ce certificat a fait l'objet d'un renouvellement en 2014.

La politique managériale mise en place a ainsi permis de consolider les acquis de transformation structurelle de cette administration pour la conduire sur la voie de l'excellence. En témoignent les différentes distinctions ci-après :

- le Prix d'Excellence de la Meilleure Administration Numérique en 2013 ;
- le Prix d'Excellence de la Meilleure Administration Publique de Côte d'Ivoire en 2014 ;
- le Prix d'Excellence de l'Administration la plus moderne en 2016.

Face à ces avancées notables, la Direction Générale a initié, en 2016, le projet de certification globale qui consiste en la certification de l'ensemble des activités, sur les principaux sites du Trésor Public. Les objectifs de cet important projet sont, notamment :
- la poursuite de la transformation structurelle et durable de l'Administration du Trésor Public ;
- le renforcement de la confiance des usagers-clients et des partenaires ;

- l'amélioration de la qualité opérationnelle (comptable, bancaire, financière et administrative) par l'identification et le traitement des risques, des opportunités et des non conformités ;

- la modification de la structure organisationnelle du Trésor Public par le développement de l'approche processus ;

- l'amélioration des résultats.

Et c'est avec succès que le Trésor Public s'est vu décerner le certificat ISO 9001 version 2015, à la suite des évaluations réalisées par un organisme certificateur international, depuis le 27 décembre 2019 (certificat AFNOR N° 2020/85490.1).
Fort de cette distinction, le Trésor Public se positionne désormais comme une administration capable :

- de garantir la satisfaction des citoyens ;
- d'améliorer la crédibilité de la signature de l'Etat ;
- d'assurer efficacement la réalisation des objectifs budgétaires ;
- de garantir la satisfaction des partenaires au développement.

5.2.2. La mise en place d'un Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public

Dans le cadre du processus de bonne gouvernance, les agents du Trésor Public ont, de façon consensuelle, adopté un Code d'Ethique et de Déontologie.

Ce Code est un référentiel de comportement qui vise à inculquer des valeurs morales, intellectuelles et professionnelles à tous les agents.

Pour veiller à son application, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a signé la décision n° 00947/MPMEF/DGTCP/DEMO du 11 décembre 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public (OED-TP). Cet organe comprend dix (10) membres dont six (6) permanents et quatre (4) non permanents.

Les membres permanents sont nommés par décision n° 00109/ MPMEF/DGTCP/DEMO du 25 janvier 2021.

L'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie est un organe de veille permanent qui a pour mission de suivre l'application des dispositions du Code d'Ethique et de Déontologie des Agents du Trésor Public. A ce titre, il est chargé de :

• mener toutes actions visant à permettre aux agents de s'approprier les valeurs éthiques et les principes déontologiques ;
• recevoir les plaintes des usagers/clients et des agents victimes de violations aux dispositions du Code d'éthique et de déontologie ;
• entendre les requérants en vue de mieux cerner leurs préoccupations ;
• analyser les requêtes et effectuer toutes investigations pour s'assurer de la véracité des faits portés à sa connaissance ;
• suivre, en relation avec les services concernés, la mise en œuvre des réponses données aux préoccupations exprimées par les usagers/clients ;
• assurer une mission de médiation et de conseil, en cas de litige avec des parties internes ou de litige engageant le Trésor Public avec une ou des parties externes ;
• proposer, au Directeur Général, des sanctions en cas de non-respect des dispositions du Code d'Ethique et de Déontologie ;
• suggérer, au Directeur Général, des récompenses pour la bonne application du Code d'Ethique et de Déontologie ;
• piloter, sur instruction de la Direction Générale, toute activité visant à promouvoir la culture du mérite et de l'excellence au sein du Trésor Public.

L'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie constitue une plateforme réservée aux usagers en vue d'exprimer toutes leurs préoccupations relatives au fonctionnement des services du Trésor Public. Avec cette structure, notre Administration financière s'inscrit dans une dynamique de bonne gouvernance et de transparence.

5.3. REFORMES EN MATIERE DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

Après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, en juin 2012, le Gouvernement s'est doté d'un nouveau cadre institutionnel et règlementaire en matière de gestion de la dette publique, conformément aux bonnes pratiques internationales et au règlement communautaire n°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA. Ainsi, il a été créé un Comité National de la Dette Publique (CNDP) et un « guichet unique » de gestion de la dette publique organisé en front middle et back office. Par ailleurs, la formulation d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) et l'analyse régulière de la viabilité de la dette publique (AVD) ont été rendues systématiques.

5.3.1. Réorganisation de la direction en charge de la gestion de la dette publique

L'Arrêté n°512/MPMEF/DGTCP/DEMO du 30 décembre 2016 portant organisation de la Direction de la Dette Publique et des Dons et fixant ses attributions répond à la volonté du Gouvernement de mettre en place une nouvelle entité de gestion de la dette publique reposant sur les normes internationales. Cette nouvelle entité s'organise suivant la ligne « Front, Middle et Back office » et centralise l'ensemble des opérations de gestion de la dette publique ainsi que celles relatives à la trésorerie de l'Etat.

5.3.2. Comité National de la Dette Publique (CNDP)

Le Comité National de la Dette Publique (CNDP) a été créé par décret n°2011-424 du 30 novembre 2011. Il a pour principales missions de s'assurer que les besoins de financement de l'Etat sont satisfaits dans les limites de coût et risque fixées par le Gouvernement et adoptées par le Parlement. A cet effet, il est chargé d'élaborer la politique et la stratégie d'endettement en cohérence avec les autres politiques macroéconomiques, en vue de permettre à l'Etat d'atteindre ses objectifs de développement. Le CNDP est dorénavant le seul organe responsable de la formulation de la stratégie de gestion de la dette publique et du suivi de sa mise en œuvre. Il est présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances.

5.3.3. Formulation de la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT)

Depuis 2013, l'Etat de Côte d'Ivoire élabore une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). L'objectif principal de cette stratégie est de satisfaire les besoins de financement de l'État et de faire face à ses obligations de paiement au moindre coût possible à long terme, en maintenant les risques à un niveau prudent.

5.3.4. Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD)

L'analyse de viabilité est un exercice récurrent, réalisée chaque année depuis 2013 par le Comité National de la Dette Publique en vue de s'assurer de la soutenabilité du portefeuille de la dette. L'analyse de viabilité de la dette publique réalisé révèle les points suivants :

S'agissant de la dette extérieure, le risque de surendettement est modéré. Tous les indicateurs d'endettement extérieur de solvabilité (Valeur Actuelle de la dette extérieure/PIB et Valeur Actuelle de la dette extérieure/Exportations) et de liquidité (Service de la dette/Exportations et service de la dette/Recettes Budgétaires) demeurent en dessous de leurs seuils sur toute la période de projection. Toutefois, le portefeuille de la dette extérieure reste vulnérable à un choc négatif sur la croissance du PIB, les recettes d'exportations, le taux change de l'euro par rapport au dollar US.

S'agissant de la dette publique, le risque de surendettement global ressort également modéré.

5.4. RISQUE DE CRÉDIT DU PAYS

En 2014, les agences internationales de notation financière Moody's et Fitch ont attribué à la Côte d'Ivoire les notes B1 et B perspective positive. Ces notations sont le reflet des performances réalisées par le pays, aux plans économique, financier et socio-politique, au lendemain de la crise postélectorale.

Au dernier trimestre 2015, la notation de la Côte d'Ivoire a été rehaussée, passant de B1 à Ba3 (Moody's) perspective stable et de B à B+ perspective stable (Fitch). Ces notes ont été confirmées par les agences de notation en 2017 et 2018 lors de la revue de la notation du pays.
En 2019, Fitch a rehaussé la note passant de B+ perspectives stables à B+ perspectives positives tandis que Moody's a confirmé Ba3 perspectives stables.

Par ailleurs les notes attribuées par les agences Moody's et Fitch en 2019 ont été maintenue pour l'année 2020.

Plusieurs facteurs ont justifié ces notations :
- Forte croissance économique ;
- Préservation de la stabilité macroéconomique ;
- Poursuite de la transformation structurelle de l'économie ;
- Une bonne capacité à exécuter les prévisions budgétaires ;
- Maitrise du déficit budgétaire ;
- Solidité de la viabilité de la dette ;
- Poursuite des réformes dans le cadre de la gestion des finances publiques et de la mobilisation de ressources intérieures.

L'engagement politique du Gouvernement et les réformes mises en œuvre ont favorisé l'attractivité économique de la Côte d'Ivoire. A cet effet, au niveau mondial, durant deux années de suite, la Côte d'Ivoire se classe dans le top 10 des meilleurs pays réformateurs au monde. Mais au classement global, le pays maintient sa position à la 142ème place. Au niveau continental, il est classé 17ème parmi 47 pays Africains. L'objectif poursuivi par la Côte d'Ivoire c'est d'être classé parmi les 50 meilleurs pays au monde dans le rapport «Doing Business» à très brève échéance.





6 ANNEXES

ARRÊTÉ MINISTERIEL PORTANT AUTORISATION DE L'OPÉRATION

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

ARRETE N° 0020 /MEF/DGTCP/DDPD DU 18 FEV 2021
AUTORISANT LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE A EMETTRE LES EMPRUNTS TRESOR PUBLIC TPCI 5,80% 2021-2028 ET TPCI 5,90% 2021-2031

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la Constitution ;

Vu la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des marchés Financiers ;

Vu le Règlement n° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 portant sur les Bons et Obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres ;

Vu la loi n°69-510 du 08 décembre 1969 autorisant le Gouvernement à approuver l'émission d'emprunts obligataires à lots ;

Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2016-460 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;

Vu le décret n° 2016-600 du 03 août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, tel que modifié par le décret n° 2018-478 du 16 mai 2018 et le décret n° 2020-52 du 15 janvier 2020 ;

Vu le décret n°2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2020-456 du 13 mai 2020, le décret n° 2020-600, n° 2020-601 du 03 août 2020 et n° 2020-966 du15 décembre 2020 ;

Vu le décret n°2020-584 du 30 juillet 2020 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre de la Défense ;

Vu le décret n° 2020-688 du 23 septembre 2020, portant attributions des Membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 512/MPMEF/DGTCP/DEMO du 30 décembre 2016 portant organisation de la Direction de la Dette Publique et des Dons et fixant ses attributions.

ARRÊTÉ MINISTERIEL PORTANT AUTORISATION DE L'OPÉRATION

ARRETE

ARTICLE 1er : La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est autorisée à émettre sur le marché financier régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), deux emprunts obligataires dénommés « TPCI 5,80% 2021-2028 » et « TPCI 5,90% 2021-2031 » d'un montant indicatif global de 160 milliards FCFA.

L'emprunt TPCI 5,80% 2021-2028 (cash) porte sur un montant indicatif de 110 milliards FCFA avec une durée de sept (7) ans.

L'emprunt TPCI 5,90% 2021-2031 (conversion de créances) porte sur un montant indicatif de 50 milliards FCFA avec une durée de dix (10) ans.

La souscription à ces emprunts est ouverte aux investisseurs institutionnels, aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalité. Les placements seront effectués par un syndicat formé des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation(SGI) agréées par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers de l'UEMOA.

ARTICLE 2 : Les emprunts Trésor Public « TPCI 5,80% 2021-2028 » et « TPCI 5,90% 2021-2031 » seront représentés par des obligations de dix mille (10 000) FCFA assorties de taux d'intérêt respectif de 5,80% l'an et 5,90% l'an.

ARTICLE 3 : Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

ARTICLE 4 : Le remboursement des emprunts Trésor Public « TPCI 5,80% 2021-2028 » et « TPCI 5,90% 2021-2031 » se fera par amortissement constant annuel avec deux (2) ans de différé pour les deux emprunts.

ARTICLE 5 : Les obligations porteront jouissance le premier jour ouvré suivant la date de clôture des souscriptions et rapporteront annuellement 580 FCFA par titre pour l'emprunt « TPCI 5,80% 2021-2028 » et 590 FCFA par titre pour l'emprunt « TPCI 5,90% 2021-2031 », le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance.

ARTICLE 6 : Les revenus des emprunts Trésor Public « TPCI 5,80% 2021-2028 » et « TPCI 5,90% 2021-2031 » sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur résident en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

ARTICLE 7 : Le Trésor Public se réserve le droit de procéder, au remboursement anticipé des obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange, un an après la date de clôture des souscriptions.

ARRÊTÉ MINISTERIEL PORTANT AUTORISATION DE L'OPÉRATION

ARTICLE 9 : Les emprunts Trésor Public « TPCI 5,80% 2021-2028 » et « TPCI 5,90% 2021-2031 » sont admis au refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

ARTICLE 10 : Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 18 FEV 2021



Adama COULIBALY

AMPLIATIONS :

- PR/Cab 1
- PM/Cab 1
- MEF/Cab 1
- MBPE/Cab 1
- DGTCP 1
- CREPMF 1
- JORCI 1